

DÉCISION DU MAIRE

Décision N° 100-2023	<u>CONTRATS – CONVENTIONS</u> AGENDA 2030 → Loto de la biodiversité organisé le 22 septembre 2023
---------------------------------------	---

Le Maire,

VU l'élaboration et l'animation d'un atlas de la biodiversité communale résultant des objectifs fixés par l'Agenda 21 communal validé par délibération du Conseil municipal du 17 janvier 2019, relative à l'adoption du programme d'actions de l'Agenda 21 ;

VU la continuité du programme d'actions de l'Agenda 21 « animations et sorties Nature pour le grand public » fixée par l'Agenda 2030 validé par délibération du Conseil municipal du 16 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT la Semaine européenne du développement durable dont les dates sont fixées du 18 septembre au 8 octobre 2023 ;

Prend la décision suivante :

- Article 1. **ORGANISE** un loto de la Biodiversité, le vendredi 22 septembre 2023 de 18h30 à 21h30.
- Article 2. **FIXE** un règlement spécifique à ce loto tel qu'il est annexé.
- Article 3. **PRECISE** qu'une décision ultérieure permettra d'arrêter les résultats de ce loto.
- Article 4. **PRECISE** que la liste des lots pour le 22 septembre 2023 est la suivante :
- 2 kits de fleurs à planter (valeur unitaire 18.90 €),
 - 2 jarres d'irrigation (valeur unitaire 21 € et 33.90 €),
 - 1 hôtel à insectes (valeur unitaire 31 €),
 - 1 livre « L'intelligence des plantes » Edition Ulmer (valeur 18 €),
 - 1 livre « A la découverte des arbres » Edition CPN (valeur 7 €),
 - 1 livre « Mon cahier de jeux à la découverte des plantes » Edition Conservatoires d'espaces Naturels (valeur 9.9 €),
 - 1 livre « La vie secrète des arbres » Edition Les Arènes (valeur 8.9 €),
 - 1 livre « Mini-Flore du Jardinier Promeneur » Edition Ulmer (valeur 9.9 €),
 - 1 livre « Le guide des plantes sauvages comestibles » Edition Larousse (valeur 15.95 €),
 - 1 livre « Nous les plantes » Edition Albin Michel (valeur 15 €),
 - 1 jeu de société « Les trésors du jardin Jeux d'observation » (valeur 19.95 €),
 - 1 jeu de société « Défis Nature Super pouvoirs des plantes » (valeur 9.9 €),
 - 1 sachet de thé au jasmin (valeur 6.95 €),
 - 1 gelée de coquelicot (valeur 4.6 €),
 - 3 ensembles stylo et carnet « Made in Clisson » (valeur unitaire inconnue, objet promotionnel distribué gratuitement),
 - 5 pots de miel « Made in Clisson » (valeur unitaire 3 €).
- Article 5. **CHARGE** le service 'Agenda 2030', Monsieur le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 21 septembre 2023

Par délégation du Conseil municipal,

Xavier Bonnet

Maire

Décision transmise en Préfecture le 26/09/23

Et affichée le 29/09/23.

